

La forêt

Synthèse



Atouts

- Diversité de la forêt (des essences, des traitements) favorable à la biodiversité et à la qualité des paysages

Opportunités

- Stockage du carbone sur pied ou sous forme de bois d'œuvre
- Développement de la consommation de bois-énergie en substitution aux énergies fossiles
- Développement de la filière bois-construction

Faiblesses

- Fermeture des paysages
- Part importante de la forêt privée, forêt morcelée, provoquant le faible nombre de documents de gestion

Menaces

- Changement climatique

Enjeux régionaux

- Impacts sur les paysages
- Localement perte de biodiversité

Pistes de réflexions

- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans la gestion de la forêt
- Concilier les fonctions écologiques (protection des sols, régulation des équilibres naturels), avec les fonctions patrimoniales (biodiversité, paysages), et les fonctions économiques (production de bois avec amélioration du massif feuillu) et sociales (accueil du public) de la forêt

Indicateurs du tableau de bord

• Indicateurs d'état

- Taux de boisement
- Part des feuillus et des résineux

• Indicateurs de pression

- Volumes de bois extraits

• Indicateurs de réponse

- Nombre de documents de gestion adoptés

Principales dispositions du Grenelle de l'environnement

Loi du 3 août 2009 dite « Grenelle 1 » et loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »

Eco certification des forêts (Loi Grenelle 1 article 34, Loi Grenelle 2 article 116)

Pour en savoir plus

www.legrenelle-environnement.fr



Principaux textes juridiques

Conventions internationales :

- 1992 (du 3 au 14 juin) Déclaration de Rio de Janeiro sur les forêts.

Politiques et droit de l'Union Européenne :

- 1992 (21 mai) Directive n°92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Droit national :

- Code de l'environnement, La forêt et l'environnement, articles L362-5, L411-2 et suivants, L415-1 et suivants.
- Code forestier, La forêt et la protection de l'environnement, articles L1 et suivants, L411-1, L221-1, L315-1, L322-3 et suivants.

Diagnostic et problématiques

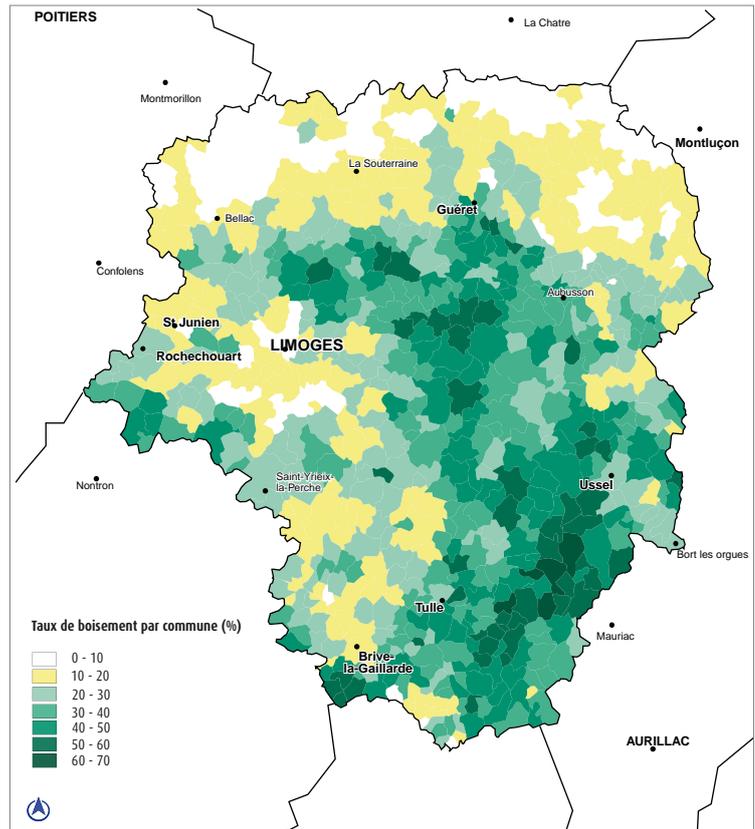
La forêt représente plus d'un tiers de la superficie régionale. Après une forte expansion au XX^e siècle où le taux de boisement a été multiplié par près de quatre, la forêt limousine ne progresse plus aujourd'hui en surface. Les espaces boisés en Limousin sont globalement très nombreux, plutôt présents dans les zones montagneuses. Ces nombreux boisements posent d'ailleurs parfois le problème de la fermeture des paysages qui caractérisaient jusqu'alors certaines parties de territoire.

Taux de boisement

Corrèze	49 %
Creuse	34 %
Haute-Vienne	33 %
Limousin	39 %
France Métropole	31 %

Taux de boisement en Limousin

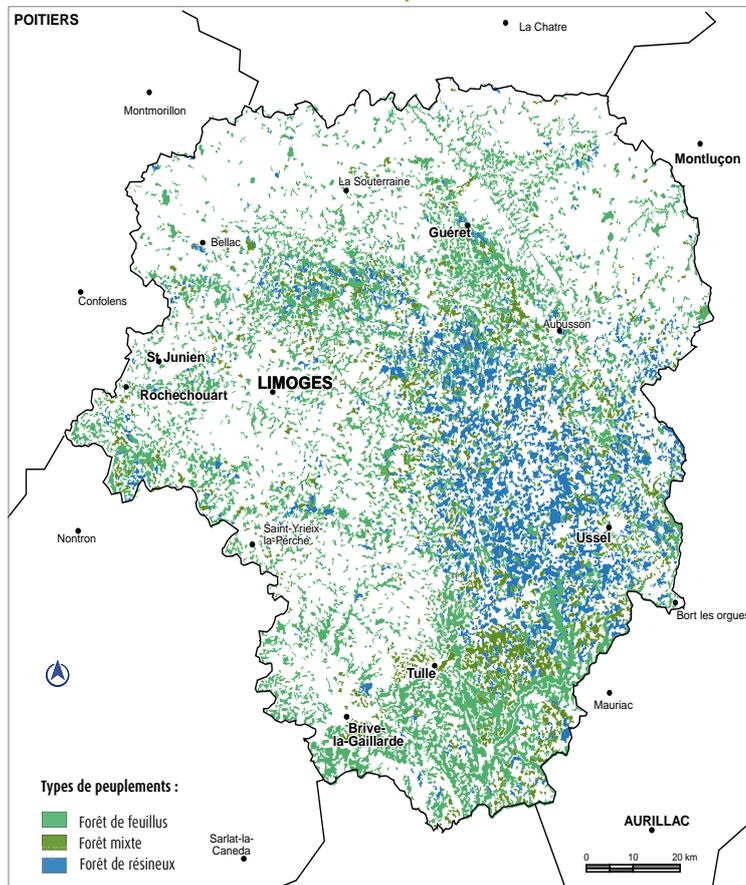
La présence de la forêt augmente avec l'altitude



Source : DREAL Limousin, d'après DGFiP / Majic2 2009

Répartition des essences en Limousin

Les résineux se concentrent sur le plateau limousin



Source : DREAL Limousin, d'après MEDDTL-SOes / CLC 2006

Les feuillus occupent les deux tiers des superficies forestières. Les essences principales sont les chênes, châtaigniers, hêtre et charme. Pendant quelques décennies, les reboisements en résineux (épicéas, douglas,...) se sont développés notamment sur les plateaux et les monts situés au dessus de 500 mètres d'altitude. A noter qu'il ne reste qu'environ 4 500 hectares de forêts feuillues âgées de plus de 150 ans ; il est très important de conserver et de renouveler ce patrimoine.

Elle est composée pour 95 % de forêts privées très morcelées, la surface moyenne des propriétés est de quatre hectares. Des équipements d'accueil sont le fait des collectivités, soit dans les forêts publiques, soit en bordure des forêts privées parcourues par des circuits de randonnée.

La forêt de production occupe la quasi-totalité de la surface forestière régionale (aucune forêt de protection ni de réserve biologique domaniale et forestière). On estime que la moitié de l'accroissement biologique annuel est exploité. Une industrie du bois, plutôt tournée vers la première transformation, est présente en Limousin. Les scieries sont localisées en majorité dans les massifs forestiers, les papeteries à l'ouest (avec un centre important à Saillat-sur-Vienne) et la

fabrication de meubles à l'est. Au total, La région Limousin reste au premier rang national pour la part de l'emploi régional dans la filière bois, malgré une érosion plus importante au plan national.

Compte tenu du développement relativement récent de la forêt en Limousin, la culture forestière est encore faible. Seulement 20 % de la forêt bénéficie de document de gestion par exemple. Une attention aux questions environnementales et sociales s'est développée avec notamment la certification (Programme de Reconnaissance des

Certifications Forestières – Program for Endorsement of Forest Certification - PEFC) permettant de garantir aux consommateurs que les produits bois qu'ils achètent proviennent de forêts gérées durablement. Par ailleurs la sylviculture réalisée dans le cadre d'une gestion durable participe à la lutte contre le réchauffement climatique lorsqu'elle conduit à privilégier le bois en matériaux ou en bois-énergie.

La forêt constitue donc pour le Limousin un atout considérable de développement durable.



■ Enjeux et pistes de réflexions

La sylviculture et l'exploitation forestière ont ou peuvent avoir cependant certaines conséquences sur l'environnement :

- un impact fort sur les paysages et le cadre de vie existe quand les taux de boisement deviennent excessifs, comme notamment sur une bonne partie des zones les plus montagneuses de la région, ou quand les plantations sont réalisées sans attention particulière sur des sites sensibles (sites protégés, mais également zones de paysage « emblématique », et abords des lieux habités) ; la création des infrastructures forestières a été localement l'occasion de désordres paysagers, particulièrement dans les vallées encaissées ;
- une perte de biodiversité a pu être induite par le boisement ou le reboisement d'espaces remarquables (zones humides, landes sèches, ...) ;
- une exploitation et une sylviculture mal conduite peuvent localement avoir également des conséquences sur la qualité de l'eau (érosion lors des coupes rases ou des débardages, passage des engins dans les petits cours d'eau, incidents entraînant des fuites d'huiles ou de fluides des machines d'exploitations..) et sur la biodiversité (monoculture, raccourcissement des âges d'exploitation...) ;
- un accroissement sensible du trafic poids lourds sur le réseau secondaire (bruit, pollutions diffuses, etc.) ;
- le développement de l'utilisation du bois, s'il échappe à une gestion réfléchie des ressources, pourrait conduire localement à des surexploitations et à un appauvrissement des sols et de la biodiversité, mais ce risque paraît faible en Limousin.

La transversalité des enjeux liés à la forêt est très forte. Elle contribue ainsi à la préservation et la valorisation des paysages, la réduction des pollutions diffuses, la maîtrise du risque inondation, la protection des ressources en eau, la gestion et la préservation de la biodiversité, la diminution des



émissions de gaz à effet de serre et de la vulnérabilité au changement climatique.

L'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans la gestion de la forêt est aujourd'hui nécessaire afin d'éviter les coupes à blanc sur de grandes surfaces, de réduire les périodes de rotation des coupes, d'éclaircir les boisements, de respecter la biodiversité, de garder une distance par rapport aux berges des cours d'eau, etc. Il s'agit ainsi de concilier les fonctions écologiques (protection des sols et des habitats d'espèces spécifiques, régulation des équilibres naturels), avec les fonctions patrimoniales (biodiversité, paysages), et les fonctions économiques (de production de bois avec amélioration du massif feuillu) et sociales (accueil du public) de la forêt.

La forêt limousine, arrivée à maturité, pose la question de son renouvellement, en particulier pour mieux valoriser les feuillus, améliorer les peuplements et rechercher des débouchés lorsque cela est économiquement possible.

■ Pour en savoir plus

Analyse prospective de la filière bois en Limousin, DREAL Limousin, Les synthèses n°2 / Février 2010